



mercredi 15 avril

## Actualités

---

### INNOVATION

#### **Pôles de compétitivité et PME : des intérêts parfois contradictoires**

publié le 15 avril 2009

Les auditions de la mission d'évaluation des pôles de compétitivité se sont poursuivies mercredi 15 avril 2009 avec des échanges autour de la vision des PME. Quels que soient les interlocuteurs, la question centrale des auditeurs reste la même : y a-t-il une opposition entre des pôles dédiés à l'aménagement du territoire et des pôles davantage orientés vers la recherche avec une dimension mondiale ? Sur ce point, la position du comité Richelieu, qui fédère les PME innovantes, est claire. "Il y a pour les PME un critère de trop, celui de l'aménagement du territoire, a ainsi assuré Emmanuel Leprince, le délégué général. En revanche le critère technologique est indispensable." Mais côté PME, ce n'est pas la seule critique émise envers les pôles. Premier point négatif : le financement. Il est considéré comme trop long et trop lourd par les PME françaises. Les guichets sont multiples et le système complexe, ce qui pousse certains adhérents à affirmer qu'il est plus facile d'obtenir une subvention européenne ! A côté des pôles, le crédit d'impôt recherche, mis en place le 1er janvier 2008, avec un crédit d'impôt de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 millions d'euros, permet à ces entreprises de développer leur R&D avec moins de difficulté. Le choix est souvent vite fait entre un dispositif souple et rapide et une organisation complexe et lourde à gérer. Autre critique des PME envers les pôles : une approche trop orientée R&D. "En matière de R&D, les PME ont surtout besoin de faire des projets individuels et dans les pôles, on les pousse à s'engager dans des projets collaboratifs, a précisé Emmanuel Leprince. Ce n'est pas leur priorité, qui est davantage de faire du business." Les PME pensaient même au départ pouvoir négocier des contrats avec les grands groupes présents dans les pôles de compétitivité, mais en vain, les interlocuteurs présents dans les pôles ne sont pas les bons. Les PME innovantes du comité Richelieu regrettent aussi le manque de visibilité des pôles, avec des objectifs souvent imprécis, et le poids, jugé trop important, des grands groupes, avec des gouvernances peu adaptées à leur dimension. "Il y a la PME 'alibi' qui va faire partie du conseil d'administration entourée de ses clients, explique Emmanuel Leprince, et les responsables des PME n'ont tout simplement pas le temps d'assister aux réunions."

En fin de compte, les finalités des pôles de compétitivité ne correspondent pas vraiment aux besoins prioritaires des PME, en ont conclu les différents membres de l'audition. "Les pôles ont apporté au départ une énergie mobilisatrice, mais ils sont devenus une couche de plus dans le millefeuille, ont ainsi commenté des adhérents du comité dans les retours collectés par Emmanuel Leprince. Nous ne croyons plus aux pôles, nous gardons une relation courtoise, mais c'est sans intérêt." Toutefois, le comité Richelieu reconnaît que le pôle peut être utile à une PME pour favoriser le développement de certains projets de R&D qui demandent une dimension plus importante. Le comité a proposé plusieurs pistes, parmi lesquelles : la mise en place d'indicateurs objectifs sur la participation des PME aux pôles, une véritable représentation des PME dans les instances de gouvernance, et des projets spécifiquement dédiés aux PME, des projets plus rapides.

Emilie Zapalski

#### **Du nouveau sur l'appel à projets plateformes d'innovation**

En février 2009, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) présélectionnait 35 projets de plateformes d'innovation au sein des pôles de compétitivité. Objectif : permettre aux entreprises et laboratoires de disposer de ressources communes à bas prix et contribuer ainsi à la structuration pérenne des pôles de compétitivité. Cette fois-ci, les 35 projets entrent en phase d'ingénierie. Une phase qui doit permettre aux porteurs de projets de définir les conditions de fonctionnement de leur plateforme, sous un aspect technique mais aussi juridique et économique, et de financer les éléments nécessaires à sa réalisation. Les candidats, porteurs de projets présélectionnés, ont jusqu'au 31 mai 2009 pour déposer leur dossier définitif de candidature. Les autres, dont le projet n'est pas suffisamment avancé, pourront remettre leur dossier "au fil de l'eau", indique la Diact. A l'issue de cette phase d'ingénierie, l'Etat publiera la liste des projets finalement retenus. Le but est de faire aboutir les projets entre l'été 2009 et la fin 2009.

**A lire aussi sur Localtis.info**

15/04/2009

Pôles de compétitivité et PME : des in...

- 07/04/2009  
Y a-t-il trop de pôles de compétitivité ?
- 06/04/2009  
Les pôles de compétitivité à l'heure de la fusion
- 11/03/2009  
Septième appel à projets : des dossiers mieux ficelés
- 06/02/2009  
35 projets de plateformes d'innovation présélectionnés

---

Copyright Localtis